

PROCES VERBAL DE SÉANCE

CONSEIL DU MERCREDI 4 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre septembre
Le Conseil municipal de Montriond (Haute-Savoie), dûment convoqué,
Réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Jean Claude DENNE (Maire)

Date de convocation : 30 août 2024

Présents : M. MUFFAT Michel - Mme QUOEX Valérie - M. DENNE Jean – Claude - Mme MICHAUD Carole - Mme MCQUADE Alisha - Mme MICHAUD Sonia - M. BRAIZE Richard - M. DUCHEMIN Vincent - Mme TAVERNIER Marie -Laure - M. GAILLARD Guy

Procuration : Aucune

Absents ou excusés : Mme SIBIL Christine - M. ROSSET André

Secrétaire de séance : Mme TAVERNIER Marie -Laure

Adoption des derniers procès-verbaux :

Adopté à l'unanimité

Location appartement Maison de la Plagnette en attendant l'acquisition

Monsieur MUFFAT Michel indique que dans l'attente de l'acquisition la maison des Plagnettes décidé par le conseil municipal par délibération en date du, retardée dans l'attente de la servitude de passage, que pour loger du personnel communal il convient de conclure avec M. DESCHAMP Gérald, propriétaire de la maison, une convention de location pour un appartement.

Il indique que cette location s'effectuera sur la base d'un loyer de 850.00 € hors charges, conformément au contrat joint.

Une discussion suit concernant le fait que cette location ne vienne pas en déduction du prix d'achat du bien, car le retard dans l'acquisition n'est pas du fait de la commune, mais du vendeur qui doit finaliser la servitude de passage permettant l'accès au bâtiment.

Le conseil municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré accepte à la majorité la location ci-dessus visée.

Contre : BRAIZE Richard

Abstention : MICHAUD Carole, TAVERNIER Marie -Laure, DUCHEMIN Vincent

Emploi agent technique

Monsieur MUFFAT Michel indique au conseil pour permettre le bon fonctionnement du service technique, il est nécessaire de pérenniser un poste, par création d'un poste d'agent technique à temps complet à compter du 1 octobre 2024, pour une durée d'une année renouvelable. Le conseil municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré, accepte à l'unanimité.

Le service technique disposera donc cet hiver de 8 agents, permettant d'assurer une continuité du service.

CONTRAT DEPARTEMENTAL HAUTE-SAVOIE NATURE DU HAUT CHABLAIS / Validation des actions en maîtrise d'ouvrage de la commune de Montriond

La protection des milieux naturels, des sites et des paysages est une compétence départementale, bénéficiant d'un outil financier pour sa mise en œuvre : la taxe d'aménagement.

La Haute-Savoie présente une richesse naturelle spécifique, parmi les plus importantes de France (diversité des habitats et des espèces et présence d'habitats et espèces rares et menacés). Cependant, les pressions exercées sur cette richesse sont particulièrement importantes (urbanisation, intensification agricole, fréquentation, changement climatique ...).

Dans ce cadre, le Conseil Départemental 74 (CD74) a engagé une politique en faveur des Espaces Naturels Sensibles (ENS), qui s'est traduite par l'élaboration d'un premier Schéma Départemental des ENS (SDENS) 2008-2016, puis d'un deuxième sur la période 2016-2022. Ce SDENS a permis de structurer et d'amplifier la gestion des espaces naturels sensibles sur le département, notamment sur les rivières et les alpages (milieux sur lesquels le CD74 était historiquement impliqué).

Ce dernier a souhaité pérenniser ce programme sur la période 2023-2028 avec de nouvelles modalités délibérées le 12 décembre 2022 et 3 orientations majeures (cf. délibération n°CD-2022-188 en annexe 1) :

- la conservation et la gestion des espaces naturels et semi-naturels qui contribuent à la préservation de la ressource en eau au sein du grand cycle de l'eau ;
- l'inscription sur le long terme de la conservation des espaces naturels ;
- l'éducation au respect de la nature et à l'adoption des bons comportements en espaces naturels et semi-naturels qui doit être redynamisée.

La Communauté de Communes du Haut-Chablais (CCHC) a souhaité dès 2019 initier une démarche de contractualisation avec le Département autour de la préservation et la gestion de ses espaces naturels, parallèlement aux actions déjà conduites autour du site Natura 2000 du Roc d'Enfer ou encore en matière de pastoralisme.

Objet du contrat

❖ Objectifs du CTENS

La cible du Contrat départemental Haute-Savoie Nature du Haut-Chablais est de définir puis de mettre en œuvre une politique globale de préservation et de valorisation du patrimoine naturel à une échelle pertinente.

Le territoire présente de nombreux intérêts environnementaux. Certains espaces font l'objet d'une reconnaissance officielle avec une réglementation appliquée et des mesures spécifiques de gestion. Cependant, l'absence de gestion de nombreux autres espaces naturels, la surfréquentation de certains espaces mais aussi le changement climatique peuvent engendrer une perte de biodiversité ou de fonctionnalité dans les interactions entre écosystèmes.

Les objectifs du Contrat départemental Haute-Savoie Nature du Haut-Chablais sont :

- La proposition de 6 axes stratégiques pour l'ensemble du territoire :
 - 1/ Concilier les usages (économiques / loisirs, ressources) et les fonctions (de support de biodiversité, de production, de cadre de vie) de l'espace ; en adaptation aux effets du changement climatique ;
 - 2/ Préserver la diversité des milieux et éviter les risques d'homogénéisation, en adaptation aux effets du changement climatique ;
 - 3/ Améliorer la communication concernant la valeur (écologique et paysagère) des réservoirs de biodiversité et des espaces de « nature ordinaire » ;
 - 4/ Porter / soutenir la gestion et la gouvernance des milieux réservoirs de biodiversité en particulier face aux effets du changement climatique ;
 - 5/ Etablir une gestion foncière cohérente par l'animation foncière sur les milieux d'intérêts écologiques et /ou agropastoraux et/ou forestiers ;
 - 6/ Protéger par des moyens de surveillance et/ou réglementaire les zones à fort intérêt écologiques et paysagers.
 - La proposition de classement Haute-Savoie Nature au titre des Espaces Naturels Sensibles de 6 sites, avec la rédaction de leurs plans de gestion et les travaux de restauration en découlant, avec des stratégies propres aux différents milieux :
 - Vallée de Chéravaux : lac de Montriond*, cascade d'Ardent, cascade des Brochaux (Montriond) ;
- * *Géosites du Géoparc mondial UNESCO du Chablais.*

- La déclinaison d'un programme d'actions sur 3 ans sur tout le territoire.

L'accomplissement de ce contrat est l'aboutissement d'un long processus partenarial et collaboratif, depuis l'engagement en 2021 par la CCHC de l'étude d'élaboration du contrat, la réalisation d'un diagnostic jusqu'à la définition du programme d'actions chiffré à mettre en œuvre sur 3 ans.

Ce contrat vient en complément et en cohérence avec les démarches existantes. La CCHC porte le pilotage et la réalisation d'un certain nombre d'actions, au côté d'autres maîtres d'ouvrages identifiés (les 15 communes et 5 AFP du territoire, le SM3A, le SIAC, le CPIE Chablais-Léman, l'ONF et le CRPF).

❖ Périmètre

La Communauté de communes du Haut-Chablais, en cohérence avec ses politiques et autres démarches territoriales engagées, souhaite mettre en œuvre un Contrat Départemental Haute-Savoie Nature du Haut-Chablais sur son territoire géographique, à l'échelle des 15 communes qui la composent.

❖ Gouvernance

Le lancement et le suivi de l'étude préalable au Contrat a été pilotée par la Communauté de communes du Haut-Chablais, grâce aux comités de pilotage (COPIL) instaurés. L'élaboration et l'animation du contrat sont pilotées depuis l'automne 2022 par le Département, dans le cadre d'un partenariat innovant établi avec la Communauté de communes du Haut-Chablais jusqu'au 31/12/2028.

Un comité de territoire (COTERR) regroupant élus du territoire, acteurs de l'environnement, représentants du tissu socio-économique, services de l'Etat et représentants des activités de pleine nature a été instauré. Il a validé à l'unanimité le 9 juillet 2024 le programme d'actions.

Un comité technique (COTECH) a été mis en place conjointement au COTERR, composé par les techniciens des différents organismes présents au COTERR ainsi que les élus référents du Contrat au sein de l'intercommunalité et du département.

❖ Contenu du Contrat Départemental Haute-Savoie Nature du Haut-Chablais

- Le document contractuel ;
- Les 9 fiches-actions transversales suivantes, déclinées en 27 opérations et 92 sous-opérations :
 0. Animer et suivre le contrat
 1. Connaître, gérer et préserver la ressource en eau et les milieux aquatiques
 2. Accompagner un accueil respectueux de l'environnement
 3. Mettre en œuvre des travaux d'équipements pastoraux
 4. Mettre en œuvre des travaux de restauration des milieux pastoraux
 5. Reconquérir les zones de coteaux intermédiaires enfrichées
 6. Renforcer la biodiversité forestière face au changement climatique
 7. Préserver et cultiver le végétal local
 8. Animer le foncier
 - Les 6 fiches actions relatives aux sites proposés à la labellisation Haute-Savoie Nature au titre des Espaces Naturels Sensibles ;
 - Le plan de financement des opérations par maîtrise d'ouvrage, décliné sur 3 ans.

Modalités financières

Récapitulatif des actions à financer par la commune de Montriond dans le cadre du Contrat Départemental Haute-Savoie Nature du Haut-Chablais :

En investissement :

OPERATION	MONTANT	CD 74
Mettre en œuvre les actions du plan de sensibilisation	7 667 €	50 %
Réaliser des travaux de restauration de milieux dégradés par les sports de plein air	50 000 €	50 %
Zones de coteaux intermédiaires enfrichées – 1 parcelle ciblée (3,5 ha)	5 250 €	50 %
Réaliser des travaux d'entretien des zones scolytées et à risque d'incendie sur parcelles publiques et privées	2 000 €	60 %
Elaboration du plan de gestion Vallée de Chéravaux (Lac de Montriond, Cascade d'Ardent, Cascade des Brochaux)	30 000.00 €	50 %

Il est rappelé que chaque opération (pouvant être regroupées) doit faire l'objet d'une délibération spécifique par la commune de Montriond pour le dépôt de demande de subvention auprès du Conseil Départemental.

TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT DU RESEAU D'EAU POTABLE DRAVACHET/ LAVANCHY PROGRAMME PREVISIONNEL DE TRAVAUX ET DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT 74

Monsieur Michel MUFFAT présente le projet de renouvellement des réseaux d'eau potable sur la route du Dravachet et la route du Lavanchy

Ces secteurs ont été identifiés comme prioritaires dans le schéma directeur d'alimentation en eau potable élaboré par le Sivom de la vallée d'Aulps en 2015, puis mis à jour en 2018 : ces réseaux sont anciens, en amiante ciment et la commune intervient régulièrement sur des fuites.

Afin de supprimer ces fuites, la commune a confié au cabinet Profils Etudes la mission de maîtrise d'œuvre du projet :

les travaux consistent en la suppression de ces conduites vétustes pour les remplacer par une nouvelle conduite, conforme à la défense incendie ; avec reprise d'environ 29 branchements existants et création de 3 nouveaux poteaux incendie .

Le montant prévisionnel de travaux s'élève à 513 665.00 € HT soit 616 398.00 € TTC.

Calendrier prévisionnel : fin 2024 : mise au point du dossier de consultation des entreprises, consultation prévue pour janvier 2025, et démarrage des travaux fin mars/ début avril 2025.

Monsieur MUFFAT indique que ces travaux entrent dans les critères de financement du département et peuvent être présentés au prochain programme de financement 2025.

Plan de financement prévisionnel :

Financeurs	Montant sollicité HT	%
CONSEIL DEPARTEMENTAL 74	154 099.50	30 %
AUTOFINANCEMENT COMMUNAL	359 565.50	20 %
Total	513 665.00	100 %

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, accepte à l'unanimité.

SUBVENTION CHAMPIONNAT DU MONDE JUNIOR DE TELEMARCK

Madame MICHAUD Sonia indique que dans le cadre de l'organisation des championnats du monde junior de ski 2024, les mairies des communes hôtes des compétitions ont été sollicitées par l'organisateur, l'association « CMJ 24 », pour la prise en charge des frais liés à la taxe de séjour.

En accord avec l'association CMJ 24, il a donc été proposé de quantifier le nombre de nuitées auprès des hébergeurs de la commune de Montriond, sur la durée de la compétition du 27 Janvier 2024 au 03 Février 2024, soit un total de 615 nuitées, puis, de les refacturer à la mairie de Montriond pour un montant de 2 583.00 €.

Cette somme, perçue auprès de l'organisateur CMJ 24, a été collectée par l'Office de Tourisme de la Vallée d'Aups.

Monsieur le maire sollicite donc le conseil municipal pour le remboursement de cette somme à l'association CMJ 24.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, accepte à l'unanimité.

Acquisition des parcelles BUTTET Marie-Claire

Madame Marie-Claire BUTTET a contacté la mairie afin de nous proposer des parcelles situées sur le territoire de la commune de Montriond. Dans ce cadre, Monsieur BRAIZE Richard propose au conseil municipal que la commune se porte acquéreur des parcelles suivantes :

Section	N° plan	Adresse	Contenance
E	146	IND.MAISON NEUVE	11 a 83 ca
E	212	IND. MAISON NEUVE	2 a 55 ca
E	428	Crève-Cœur	1 a 10 ca
E	429	Crève Coeur	1 a 52 ca
E	855	La Crotaz	2 a 92 ca
F	717	Le Plan aux Pages	2 a 12 ca
G	978	Chez Jacquet	7 a 80 ca
A	895	Les Rassettes	4 a 53 ca
A	1581	Vers le Ruisseau	3 a 85 ca
A	1582	Vers le Ruisseau	68 ca
A	1583	Vers le Ruisseau	77 ca

A	1584	Vers le Ruisseau	1 a 68 ca
A	1585	Vers le Ruisseau	1 a 01 ca
A	1586	Vers le Ruisseau	74 ca
A	1795	Le Crozat	17 a 40 ca
A	1799	Le Crozat	2 a 88 ca
A	1800	Le Crozat	22 ca
A	2512	Le Pas	3 a 05 ca
B	1329	Les Félires	1 a 46 ca
			68 a 11 ca

Il indique que le prix d'acquisition de ces parcelles situées en zones « N, A et Aalp » du PLUI-h, est fixé à : 1,00 €/M2.

Il précise que le montant de cette acquisition se monte à : 6811m² X 1,00 € = 6 811,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, accepte à l'unanimité.

Acquisition des parcelles BURNIER/GRENAT Nadine

Madame Nadine GRENAT a contacté la mairie afin de nous proposer des parcelles situées sur le territoire de la commune de Montriond . Dans ce cadre, Monsieur BRAIZE Richard propose au conseil municipal que la commune se porte acquéreur des parcelles suivantes :

Section	N° plan	Adresse	contenance
A	62	Bois sur les Granges	80 ca
A	63	Bois sur les Granges	20 ca
A	560	Pied Cheravaux	7 a 15 ca
A	1759	La Tête du Crêt Nord	1 a 24 ca
A	1881	Le Crozat	95 ca
B	1118	Bois du Covagny	1 a 37 ca
B	1149	Bois du Covagny	3 a 20 ca
B	1272	Les Félires	3 a 88 ca
B	1273	Les Félires	5 a 50 ca
B	2292	Zauley Ouest	11a 30 ca
D	248	Sur le Souchat	32 ca
F	626	Les Bois sur l'Eglise	1a 90 ca
F	674	Les Bois sur l'Eglise	2 a 02 ca
G	215	Le Mayetan	31 a 27 ca
AD	130	Le Mollard	1 a 03 ca
			72a 13 ca

Il indique que le prix d'acquisition de ces parcelles situées en zones « N, A e » du PLUI-h, est fixé à : 1,00 €/M2.

Il précise que le montant de cette acquisition se monte à : 7213m² X 1,00 € = 7.213,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, accepte à l'unanimité.

Acquisition des parcelles FRIEDRICH Chantal

Madame FRIEDRICH Chantal a contacté la mairie afin de nous proposer des parcelles situées sur le territoire de la commune de Montriond . Dans ce cadre, Monsieur BRAIZE Richard propose au conseil municipal que la commune se porte acquéreur des parcelles suivantes :

Section	N° plan	Adresse	contenance
A	31	Bois sur les Granges	2 a 76 ca
A	55	Bois sur les Granges	3 a 04 ca
A	74	Bois sur les Granges	7 a 80 ca
A	189	Grosse Orne	2 a 40 ca
A	320	Devant les Gueritolles	14 a 77 ca
A	501	Pied Cheravaux	12 a 78 ca
B	1232	Les Félires	3 a 73 ca
B	1233	Les Félires	8 a 70 ca
E	121	Ind. Maison neuve	18 a 00 ca
E	336	Sur la Fontaine	4 a 33 ca
E	454	Crève Coeur	28 a 14 ca
AB	109	La Plagnette	15 ca
AB	433	La Bouverie	1 a 03 ca
			1 ha 07a 63 ca

Il indique que le prix d'acquisition de ces parcelles situées en zones « N, A et UB11 » du PLUI-h, est fixé à : 1,00 €/M2. La parcelle située en UB11 est en zone rouge du PPR, donc inconstructible.

Il précise que le montant de cette acquisition se monte à : 10.763m² X 1,00 € = 10.763,00 €
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, accepte à l'unanimité.

Renouvellement du bail DECOSTER Louis – concession communale

Monsieur le maire, propose au conseil municipal d'autoriser dans le cadre d'une concession de terrain aux Lindarets à Mr et Mme DECOSTER, le renouvellement. parcelle D N° 1427 pour 134 m2 dont le bail se terminait le 03 août 2023.

Il propose d'accepter à compter de cette date le renouvellement pour une période de 18 années sur la base du tarif de concession applicable à la date du renouvellement par délibération spécifique du conseil municipal en date du 27 février 2013.

Lors du renouvellement une régularisation des loyers sur cette nouvelle base sera opérée, à compter du 04 août 2023, soit du 04 août 2023 au 03 août 2024 : **1340€** (paiement 2023 à régler le jour de la signature.

Il précise que tous les frais seront supportés par Mr et Mme DECOSTER.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, accepte à l'unanimité.

Point sur les actions engagées

Travaux place des lindarets

Reprise des travaux d'aménagement de la placette des Lindarets, par l'entreprise Eurovia, avec le pavage de la placette.

Ecole

La rentrée scolaire semble bien se dérouler. Les enfants ont pu regagner l'école maternelle après les travaux de réhabilitation suite à l'incendie de juillet 2023.

Les algecos seront enlevés prochainement.

Maison des assistantes maternelles

Le chantier se poursuit avec des retards d'entreprises, qui ne permettront pas l'ouverture avant fin octobre.

Tourisme

La commission tourisme en partenariat avec l'office du tourisme cherche à mettre en place une stratégie touristique pour l'ensemble de la commune.

Pour cela elle va se faire aider par un cabinet spécialisé.

Futur parking du lac

La commission tourisme dans le cadre de ce projet, travaille sur les aménagements pour la future aire qui remplacera le parking actuel du Beau rivage, dans le cadre de la construction du parking dans la forêt.

VTT

Une campagne de communication et des actions de poses de barrières, et signalétique en partenariat avec le délégataire du domaine skiable ont été menées cet été, notamment sur le secteur de l'Elé, afin de limiter le VTT sauvage.

Fréquentation des remontées mécaniques été 2024 :

Les premières tendances de la fréquentation en passages sur le remontées mécaniques ouvertes sur la commune est à la hausse.

Marché hebdomadaire

Actuellement peu de candidat pour le projet d'ouverture sur la commune d'un marché hebdomadaire. La commission continue ses recherches.

La séance a été levée à 20 h 30.

La secrétaire
TAVERNIER Marie-Laure

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Tavernier', written in a cursive style.

Le Maire
DENNE Jean – Claude

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Denne', written over a blue circular official stamp. The stamp contains some illegible text and a central emblem.